

N°8668
PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 6 juin 2019 relative à la gestion, à l'accès, à
l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et à la régulation du marché ferroviaire**

*

Article unique. L'annexe I de la loi modifiée du 6 juin 2019 relative à la gestion, à l'accès, à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et à la régulation du marché ferroviaire est complétée comme suit :

1° L'alinéa 1^{er} est complété par un point 44° nouveau, libellé comme suit :

«

44°	Gare de Luxembourg ; réaménagement de la tête ouest	138 000 000 €
-----	---	---------------

» ;

2° L'alinéa 2 est complété par une seizième phrase, libellée comme suit :

« Celui sous 44° correspond à la valeur 1 164,15 de cet indice au 1^{er} avril 2025. »

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 5 mars 2026

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Laurent Scheeck

s. Claude Wiseler